

CODES DE LA CIM-10 ÉTENDUS

Annexe 6

Extensions de codes de la CIM–10

Compte tenu de la publication par l'ATIH, en 2015, d'une CIM–10 à usage PMSI (*Bulletin officiel spécial* n° 2015/9 bis), cet appendice ne sera plus publié à compter de 2016.

La table analytique (chapitres I à XXII¹) de la dixième révision de la *Classification internationale des maladies* (CIM–10) est divisée en *catégories* dont les codes, alphanumériques, sont constitués de trois caractères. La majorité des catégories sont subdivisées en *sous-catégories* codées avec quatre caractères. Pour le recueil d'informations du PMSI, la règle est de coder avec quatre caractères chaque fois qu'une catégorie est subdivisée ; les codes à trois caractères ne sont admis que lorsqu'ils correspondent à des catégories non subdivisées. Mais les recueils standards d'information du PMSI utilisent aussi des codes étendus au-delà du quatrième caractère. Ils ont deux origines :

- des extensions prévues par la CIM–10 elle-même ; il s'agit donc d'extensions à caractère international ;
- la création d'extensions nationales.

1. Les extensions internationales

La CIM–10 propose des extensions de codes dans ses chapitres XIII Maladies du système ostéoarticulaire, des muscles et du tissu conjonctif, XIX Lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes et XX Causes externes de morbidité et de mortalité. Elles sont présentées comme « une sous-classification » ou comme « des subdivisions données à titre facultatif ».

Dans les recueils standards du PMSI ces extensions doivent être placées en cinquième position des codes. Lorsqu'elles s'appliquent à un code à trois caractères (catégorie de la CIM–10 non subdivisée) la quatrième position vide doit être complétée par le signe « + » (plus). Par exemple : M45.+7 *Spondylarthrite ankylosante lombosacrée* (code M45 de la spondylarthrite ankylosante étendu par le code 7 de la localisation lombosacrée : CIM–10, volume 1, subdivisions relatives au groupe M40–M54 *Dorsopathies*²).

Pour ce qui concerne le chapitre V de la CIM–10 *Troubles mentaux et du comportement*, les extensions de ses codes se fondent sur la *Classification internationale des troubles mentaux et des troubles du comportement – Critères diagnostiques pour la recherche*³. En raison de leur grand nombre, elles ne sont pas incluses dans cet appendice. Le chapitre V *in extenso* de la CIM–10, incluant les extensions, est accessible sur le site Internet de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH). Pour son emploi, il est recommandé de consulter l'avertissement figurant dans l'encadré de la page suivante.

2. Les extensions nationales

Les modifications nationales consistent essentiellement en des extensions de codes de la CIM–10 mais elles comprennent aussi depuis 2009 (pour la version 11 des GHM) la création d'une catégorie : U90 *Autres formes de pharmacorésistance*, comportant deux sous-catégories : U90.0 *Résistance aux antiépileptiques* et U90.9 *Résistances à un traitement, autres et sans précision*.

¹ Le chapitre XXII a été créé par la mise à jour de 2003.

² Référence : édition imprimée en 3 volumes de la *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes*, dixième révision (CIM–10) ; OMS éd.

³ Ouvrage coédité par l'Organisation mondiale de la Santé et Masson (1994).

Il a été décidé de donner aux utilisateurs — tout particulièrement en psychiatrie — la possibilité d'utiliser une version augmentée de la CIM-10 la plus complète possible. C'est pourquoi le chapitre V publié par l'ATIH inclut les propositions de codage fournies dans la *Classification internationale des troubles mentaux et des troubles du comportement – Critères diagnostiques pour la recherche* (ouvrage à couverture verte, coédité par l'OMS et Masson). Celle-ci reprend en effet les extensions de codes mentionnées dans la *Classification internationale des troubles mentaux et des troubles du comportement – Descriptions cliniques et directives pour le diagnostic* (ouvrage à couverture bleue, coédité par l'OMS et Masson), à l'exception de celles pour la catégorie F66 (*cf. infra*) et en y ajoutant les siennes propres. **L'ATIH insiste sur le fait que ces deux ouvrages ne doivent pas être utilisés pour le codage** : ils contiennent de nombreuses erreurs de codes, et les libellés peuvent différer de ceux du volume 1 de la CIM-10, qui reste l'ouvrage réglementaire de référence. D'autre part, pour respecter les prescriptions internationales, la 4^e position du code (celle située après le point) ne peut pas être employée : toutes les extensions utilisant cette position ont donc été révisées, en déplaçant le caractère supplémentaire en 5^e position et en remplaçant la 4^e position actuellement vide par le signe « + » (plus). **Ce sont donc bien les libellés et codes donnés dans [le document en téléchargement sur le site de l'ATIH](#) que les utilisateurs doivent employer.** Par ailleurs, seules les modifications présentes dans le document fourni par l'ATIH sont intégrées dans les tables de contrôle du recueil et de la *fonction groupage*. Les extensions de F66 caractérisant des orientations sexuelles, mentionnées dans le « livre bleu », non reprises dans le « livre vert », ne peuvent pas être utilisées.

On insiste également sur le fait que l'emploi de certains libellés ainsi complétés peut entraîner des difficultés, en particulier quand ils intègrent des informations de nature différente : ainsi en est-il, par exemple, de l'extension « avec traumatismes ou autres blessures physiques » (5^e caractère « 1 ») proposée avec le 4^e caractère « .0 » des catégories F10–F19 *Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psychoactives*. Chaque fois qu'un libellé contient plusieurs informations qui peuvent être codées distinctement, il est préférable d'utiliser un codage multiple. Cette consigne est tout spécialement à appliquer pour les extensions suivantes, utilisables :

- avec le caractère .0 des codes du groupe F10–F19 :
 - 1 *avec traumatismes ou autres blessures physiques* : coder ceux-ci selon leur nature
 - 2 *avec d'autres complications médicales* : coder celles-ci selon leur nature
 - 5 *avec coma* : coder en sus le coma
 - 6 *avec convulsions* : coder en sus les convulsions
- avec le caractère .3 des codes du groupe F10–F19 :
 - 1 *avec convulsions* : coder en sus les convulsions
- avec le caractère .4 des codes du groupe F10–F19 :
 - 1 *avec convulsions* : coder en sus les convulsions

Le remaniement du chapitre V a été l'occasion d'intégrer les règles d'orthographe, de ponctuation et de typographie recommandées en France. Les libellés incomplets (non signifiants hors contexte) ont été reconstitués. La prise en compte de toutes ces modifications a obligé à modifier la mise en page initiale du chapitre V : c'est la raison de sa [publication in extenso](#) sur le site Internet de l'ATIH.

Les extensions de codes de la CIM–10 à usage national ont été créées pour le PMSI dans un double but :

- apporter plus de précision à certains codes pour permettre le repérage de prises en charge susceptibles d'expliquer des différences de consommation de ressources ;
- apporter plus d'information à visée documentaire, à la demande de sociétés savantes.

On désignera dans ce qui suit par « codes-pères » les codes bénéficiant d'extensions nationales, créées pour les besoins du PMSI ou à titre documentaire. Les codes étendus qui en résultent seront nommés « codes-fils ».

Le tableau suivant recense les extensions nationales utilisables. Les parenthèses, crochets et notes d'exclusion ont le même sens que dans la CIM–10. Bien qu'on se situe à un niveau inférieur à celui de la catégorie, les notes d'inclusion sont introduites par « **Comprend** : » pour la clarté de la présentation.

Dans ce tableau, on entend par « code-père » le code immédiatement susjacent au code étendu observé ; par exemple, ci-dessous, A63.0 est le code-père de A63.00 et de A63.08 ; dans la *Classification internationale des troubles mentaux et des troubles du comportement – Critères diagnostiques pour la recherche*, F11.24 est le code-père de F11.240 ;

Codes	Intitulés
A63.00	Condylomes anaux (vénériens)
A63.08	Autres condylomes anogénitaux (vénériens)
B24.+0	Complexe relatif au SIDA [préSIDA] [ARC], sans précision
B24.+1	Syndrome d'immunodéficience acquise [SIDA] avéré, sans précision
B24.+9	Infection par le virus de l'immunodéficience humaine [VIH], sans précision
B60.80	Microsporidiose extra-intestinale
B60.88	Maladie précisée due à d'autres protozoaires
B96.80	Acinetobacter (<i>A. baumannii</i>), cause de maladies classées dans d'autres chapitres
	Citrobacter, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
B96.81	Autres agents bactériens précisés, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
B96.88	
B99.+0	Autres maladies infectieuses précisées
B99.+1	Syndrome infectieux sans cause trouvée
C16.9+0	Estomac, tumeur maligne familiale liée au gène CDH 1
C16.9+8	Estomac, tumeurs malignes autres et non précisées
C18.9+0	Syndrome de Lynch
C18.9+8	Côlon, tumeurs malignes autres et non précisées
C25.4+0	Pancréas endocrine, tumeur maligne avec néoplasie endocrine multiple de type I [NEM 1]
C25.4+8	Pancréas endocrine, tumeurs malignes autres et non précisées
C25.9+0	Pancréas, tumeur maligne familiale
C25.9+8	Pancréas, tumeurs malignes autres et non précisées
C46.70	Sarcome de Kaposi de la sphère O.R.L.
C46.71	Sarcome de Kaposi digestif
C46.72	Sarcome de Kaposi pulmonaire
C46.78	Sarcome de Kaposi d'autres localisations
C49.30	(Tumeur maligne des) Vaisseaux (sanguins) (lymphatiques) du thorax
	Comprend : veine cave supérieure
C49.38	(Tumeurs malignes du) Tissu conjonctif et autres tissus mous du thorax, autres
C49.40	(Tumeur maligne des) Vaisseaux (sanguins) (lymphatiques) de l'abdomen
	Comprend : veine cave inférieure
C49.48	(Tumeurs malignes du) Tissu conjonctif et autres tissus mous de l'abdomen, autres
C49.50	(Tumeur maligne des) Vaisseaux (sanguins) (lymphatiques) du pelvis
C49.58	(Tumeurs malignes du) Tissu conjonctif et autres tissus mous du pelvis, autres
C80.+0	Tumeur maligne primitive de siège inconnu

NB : depuis 2011, pour coder une tumeur maligne de siège primitif non précisé ou inconnu, il était déconseillé d'employer C80.+0. Ce code ne peut désormais plus être utilisé, il faut employer C80.0 (sans signe « + ») Tumeur maligne de siège primitif non précisé, ainsi décrit, sous-catégorie créée par l'OMS en 2011 dans la catégorie C80 Tumeur maligne de siège non précisé.

- D12.6+0 Polypose (colique) familiale adénomateuse
D12.6+1 Polypose (colique) liée au gène APC
D12.6+2 Polypose (colique) liée au gène MYH
D12.6+3 Polypose (colique) festonnée
D12.6+4 Polypose (colique) juvénile
D12.6+5 Polypose (colique) au cours du syndrome de Peutz–Jeghers
D12.6+6 Polypose (colique) au cours de la maladie de Cowden
D12.6+8 Tumeurs bénignes du côlon, autres et non précisées
D13.90 (Tumeur bénigne de la) Rate
D21.30 (Tumeur bénigne des) Vaisseaux (sanguins) (lymphatiques) du thorax
Comprend : veine cave supérieure
À l'exclusion de : hémangiome, lymphangiome (D18.–)
D21.38 (Tumeurs bénignes du) Tissu conjonctif et autres tissus mous du thorax, autres
D21.40 (Tumeur bénigne des) Vaisseaux (sanguins) (lymphatiques) de l'abdomen
Comprend : veine cave inférieure
À l'exclusion de : hémangiome, lymphangiome (D18.–)
D21.48 (Tumeurs bénignes du) Tissu conjonctif et autres tissus mous de l'abdomen, autres
D21.50 (Tumeur bénigne des) Vaisseaux (sanguins) (lymphatiques) du pelvis
À l'exclusion de : hémangiome, lymphangiome (D18.–)
D21.58 (Tumeurs bénignes du) Tissu conjonctif et autres tissus mous du pelvis, autres
D44.40 Craniopharyngiome
D44.48 Autres tumeurs du canal craniopharyngien à évolution imprévisible ou inconnue
D48.30 Tératome [dysembryome] sacrococcygien
D48.38 Autres tumeurs du rétropéritoine à évolution imprévisible ou inconnue
E11.00 Diabète sucré de type 2, insulinothraité, avec coma
E11.08 Diabète sucré de type 2, non insulinothraité ou sans précision, avec coma
E11.10 Diabète sucré de type 2, insulinothraité, avec acidocétose
E11.18 Diabète sucré de type 2, non insulinothraité ou sans précision, avec acidocétose
E11.20 Diabète sucré de type 2, insulinothraité, avec complications rénales
E11.28 Diabète sucré de type 2, non insulinothraité ou sans précision, avec complications rénales
E11.30 Diabète sucré de type 2, insulinothraité, avec complications oculaires
E11.38 Diabète sucré de type 2, non insulinothraité ou sans précision, avec complications oculaires
E11.40 Diabète sucré de type 2, insulinothraité, avec complications neurologiques
E11.48 Diabète sucré de type 2, non insulinothraité ou sans précision, avec complications neurologiques
E11.50 Diabète sucré de type 2, insulinothraité, avec complications vasculaires périphériques
E11.58 Diabète sucré de type 2, non insulinothraité ou sans précision, avec complications vasculaires périphériques
E11.60 Diabète sucré de type 2, insulinothraité, avec autres complications précisées
E11.68 Diabète sucré de type 2, non insulinothraité ou sans précision, avec autres complications précisées
E11.70 Diabète sucré de type 2, insulinothraité, avec complications multiples
E11.78 Diabète sucré de type 2, non insulinothraité ou sans précision, avec complications multiples
E11.80 Diabète sucré de type 2, insulinothraité, avec complications non précisées
E11.88 Diabète sucré de type 2, non insulinothraité ou sans précision, avec complications non précisées
E11.90 Diabète sucré de type 2, insulinothraité, sans complication
E11.98 Diabète sucré de type 2, non insulinothraité ou sans précision, sans complication
E66.00 Obésité due à un excès calorique de l'adulte avec indice de masse corporelle [IMC] égal ou supérieur à 30 kg/m² et inférieur à 40 kg/m², ou obésité due à un excès calorique de l'enfant
E66.01 Obésité due à un excès calorique de l'adulte, avec indice de masse corporelle [IMC] égal ou supérieur à 40 kg/m² et inférieur à 50 kg/m²
E66.02 Obésité due à un excès calorique de l'adulte avec indice de masse corporelle [IMC] égal ou supérieur à 50 kg/m²
E66.03 Surpoids dû à un excès calorique, de l'adulte ou de l'enfant
E66.09 Obésité due à un excès calorique de l'adulte, indice de masse corporelle [IMC] non précisé
E66.10 Obésité médicamenteuse de l'adulte avec indice de masse corporelle [IMC] égal ou supérieur à 30 kg/m² et inférieur à 40 kg/m², ou obésité médicamenteuse de l'enfant

E66.11	Obésité médicamenteuse de l'adulte avec indice de masse corporelle [IMC] égal ou supérieur à 40 kg/m ² et inférieur à 50 kg/m ²
E66.12	Obésité médicamenteuse de l'adulte avec indice de masse corporelle [IMC] égal ou supérieur à 50 kg/m ²
E66.13	Surpoids médicamenteux de l'adulte ou de l'enfant
E66.19	Obésité médicamenteuse de l'adulte, indice de masse corporelle [IMC] non précisé
E66.20	Obésité extrême avec hypoventilation alvéolaire, avec indice de masse corporelle [IMC] égal ou supérieur à 30 kg/m ² et inférieur à 40 kg/m ²
E66.21	Obésité extrême avec hypoventilation alvéolaire, avec indice de masse corporelle [IMC] égal ou supérieur à 40 kg/m ² et inférieur à 50 kg/m ²
E66.22	Obésité extrême avec hypoventilation alvéolaire, avec indice de masse corporelle [IMC] égal ou supérieur à 50 kg/m ²
E66.29	Obésité extrême avec hypoventilation alvéolaire, indice de masse corporelle [IMC] non précisé
E66.80	Autres obésités de l'adulte avec indice de masse corporelle [IMC] égal ou supérieur à 30 kg/m ² et inférieur à 40 kg/m ² , ou autres obésités de l'enfant
E66.81	Autres obésités de l'adulte avec indice de masse corporelle [IMC] égal ou supérieur à 40 kg/m ² et inférieur à 50 kg/m ²
E66.82	Autres obésités de l'adulte avec indice de masse corporelle [IMC] égal ou supérieur à 50 kg/m ²
E66.83	Autres surpoids de l'adulte ou de l'enfant
E66.89	Autres obésités de l'adulte, indice de masse corporelle [IMC] non précisé
E66.90	Obésité sans précision de l'adulte, avec indice de masse corporelle [IMC] égal ou supérieur à 30 kg/m ² et inférieur à 40 kg/m ² , ou obésité sans précision de l'enfant
E66.91	Obésité sans précision de l'adulte, avec indice de masse corporelle [IMC] égal ou supérieur à 40 kg/m ² et inférieur à 50 kg/m ²
E66.92	Obésité sans précision de l'adulte, avec indice de masse corporelle [IMC] égal ou supérieur à 50 kg/m ²
E66.93	Surpoids de l'adulte ou de l'enfant, sans précision
E66.99	Obésité sans précision de l'adulte, indice de masse corporelle [IMC] non précisé
E83.50	Hypercalcémie supérieure à 3 millimoles [mmol] par litre
E83.51	Hypocalcémie inférieure à 1,5 millimoles [mmol] par litre
E83.58	Anomalies du métabolisme du calcium, autres et sans précision
E87.00	Hypernatrémie supérieure à 150 millimoles [mmol] par litre
E87.08	Hyperosmolarités et hypernatrémies, autres et sans précision
E87.10	Hyponatrémie inférieure à 120 millimoles [mmol] par litre
E87.18	Hypoosmolarités et hyponatrémies, autres et sans précision
E87.50	Hyperkaliémie supérieure à 6,5 millimoles [mmol] par litre
E87.58	Hyperkaliémies, autres et sans précision
E87.60	Hypokaliémie inférieure à 2,5 millimoles [mmol] par litre
E87.68	Hypokaliémies, autres et sans précision
G81.00	Hémiplégie flasque récente, persistant au-delà de 24 heures
G81.01	Hémiplégie flasque récente, régressive dans les 24 heures
G81.08	Hémiplégie flasque, autre et sans précision
G83.8+0	Syndrome de déafférentiation motrice [<i>locked-in syndrome</i>] ⁴
G83.8+8	Autres syndromes paralytiques précisés, non classés ailleurs
G97.80	Perforation et déchirure accidentelle des méninges après un acte à visée diagnostique ou thérapeutique autre que rachicentèse
G97.81	Perforation et déchirure accidentelle d'un autre organe du système nerveux après un acte à visée diagnostique ou thérapeutique autre que rachicentèse
G97.88	Autres affections du système nerveux après un acte à visée diagnostique ou thérapeutique autre que rachicentèse
H32.00*	Rétinite à cytomégalovirus (B25.8†)
H32.01*	Rétinite à Toxoplasma (B58.0†)
H32.08*	Affections chorioretiniennes au cours d'autres maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs
I20.0+0	Angine de poitrine [angor] instable avec élévation des marqueurs biochimiques [enzymes] myocardiques
I21.00	Infarctus (transmurale aigu) du myocarde (de la paroi) antérieure, prise en charge initiale

⁴ Dit aussi : syndrome de verrouillage, syndrome d'enfermement.

I21.000	Infarctus (transmurale aigu) du myocarde (de la paroi) antérieure, prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins
I21.08	Infarctus (transmurale aigu) du myocarde (de la paroi) antérieure, autres prises en charge
I21.10	Infarctus (transmurale aigu) du myocarde (de la paroi) inférieure, prise en charge initiale
I21.100	Infarctus (transmurale aigu) du myocarde (de la paroi) inférieure, prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins
I21.18	Infarctus (transmurale aigu) du myocarde (de la paroi) inférieure, autres prises en charge
I21.20	Infarctus (transmurale aigu) du myocarde d'autres localisations, prise en charge initiale
I21.200	Infarctus (transmurale aigu) du myocarde d'autres localisations, prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins
I21.28	Infarctus (transmurale aigu) du myocarde d'autres localisations, autres prises en charge
I21.30	Infarctus (transmurale aigu) du myocarde de localisation non précisée, prise en charge initiale
I21.300	Infarctus (transmurale aigu) du myocarde de localisation non précisée, prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins
I21.38	Infarctus (transmurale aigu) du myocarde de localisation non précisée, autres prises en charge
I21.40	Infarctus sousendocardique (aigu du myocarde), prise en charge initiale
I21.400	Infarctus sousendocardique (aigu du myocarde), prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins
I21.48	Infarctus sousendocardique (aigu du myocarde), autres prises en charge
I21.90	Infarctus (aigu) du myocarde sans précision, prise en charge initiale
I21.900	Infarctus (aigu) du myocarde sans précision, prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins
I21.98	Infarctus (aigu) du myocarde sans précision, autres prises en charge
I22.00	Infarctus du myocarde à répétition (de la paroi) antérieure, prise en charge initiale
I22.000	Infarctus du myocarde à répétition (de la paroi) antérieure, prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins
I22.08	Infarctus du myocarde à répétition (de la paroi) antérieure, autres prises en charge
I22.10	Infarctus du myocarde à répétition (de la paroi) inférieure, prise en charge initiale
I22.100	Infarctus du myocarde à répétition (de la paroi) inférieure, prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins
I22.18	Infarctus du myocarde à répétition (de la paroi) inférieure, autres prises en charge
I22.80	Infarctus du myocarde à répétition d'autres localisations, prise en charge initiale
I22.800	Infarctus du myocarde à répétition d'autres localisations, prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins
I22.88	Infarctus du myocarde à répétition d'autres localisations, autres prises en charge
I22.90	Infarctus du myocarde à répétition de localisation non précisée, prise en charge initiale
I22.900	Infarctus du myocarde à répétition de localisation non précisée, prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins
I22.98	Infarctus du myocarde à répétition de localisation non précisée, autres prises en charge
I98.20*	Varices œsophagiennes au cours de maladies classées ailleurs, hémorragiques
I98.29*	Varices œsophagiennes au cours de maladies classées ailleurs, non hémorragiques ou sans précision

NB : l'emploi des codes I98.20 et I98.29 n'est plus possible depuis 2011. Il faut employer les codes des libellés créés par l'OMS en 2009 : respectivement I98.3* Varices œsophagiennes hémorragiques au cours de maladies classées ailleurs et I98.2* Varices œsophagiennes non hémorragiques au cours de maladies classées ailleurs.

J96.1+0	Insuffisance respiratoire chronique obstructive
J96.1+1	Insuffisance respiratoire chronique restrictive
J96.100	Insuffisance respiratoire chronique obstructive de type I [hypoxique]
J96.101	Insuffisance respiratoire chronique restrictive de type I [hypoxique]
J96.110	Insuffisance respiratoire chronique obstructive de type II [hypercapnique]
J96.111	Insuffisance respiratoire chronique restrictive de type II [hypercapnique]
J96.190	Insuffisance respiratoire chronique obstructive, type non précisé
J96.191	Insuffisance respiratoire chronique restrictive, type non précisé
J98.60	Paralysie du diaphragme
J98.68	Autres maladies du diaphragme
K23.80*	Œsophagite herpétique (B00.8†)
K23.81*	Œsophagite à Candida (B37.8†)
K23.88*	Atteintes de l'œsophage au cours de maladies classées ailleurs, autres
K63.5+0	Polypose (colique) hyperplasique
K63.5+8	Polype du côlon, autre et non précisé

K86.1+0	Pancréatite chronique héréditaire
K86.1+8	Pancréatites chroniques, autres et non précisées
K87.00*	Cholangite à cytomégalovirus (B25.8†)
K87.08*	Atteintes de la vésicule biliaire et des voies biliaires au cours d'autres maladies classées ailleurs
K93.80*	Atteintes de la cavité buccale au cours de maladies classées ailleurs
K93.81*	Atteintes de l'estomac au cours de maladies classées ailleurs
K93.82*	Atteintes de l'intestin au cours de maladies classées ailleurs
K93.820*	Colite à cytomégalovirus (B25.8†)
K93.828*	Atteintes de l'intestin au cours d'autres maladies classées ailleurs
K93.83*	Atteintes du rectum au cours de maladies classées ailleurs
K93.830*	Infection du rectum par le virus de l'herpès (A60.1†)
K93.838*	Atteintes du rectum au cours d'autres maladies classées ailleurs
K93.84*	Atteintes de l'anus au cours de maladies classées ailleurs
K93.840*	Infection de l'anus par le virus de l'herpès (A60.1†)
K93.848*	Atteintes de l'anus au cours d'autres maladies classées ailleurs
K93.88*	Atteintes d'organes digestifs précisés autres, au cours de maladies classées ailleurs
L51.20	Épidermolyse nécrosante suraigüe [Lyell] avec décollement cutané égal ou supérieur à 30% (de la surface du corps)
L51.29	Épidermolyse nécrosante suraigüe [Lyell] avec décollement cutané inférieur à 30% (de la surface du corps) ou sans précision
M62.8–0	Rhabdomyolyse, siège non précisé
M62.8–8	Autres atteintes musculaires précisées, non classées ailleurs, siège non précisé
N01.70	Syndrome néphritique d'évolution rapide avec glomérulonéphrite diffuse en croissant, avec dépôts d'immunoglobuline A [Ig A]
N01.79	Syndrome néphritique d'évolution rapide avec glomérulonéphrite diffuse en croissant, autre et sans précision
N02.00	Hématurie récidivante et persistante avec anomalies glomérulaires mineures, avec dépôts d'immunoglobuline A [Ig A]
N02.09	Hématurie récidivante et persistante avec anomalies glomérulaires mineures, autre et sans précision
N02.10	Hématurie récidivante et persistante avec lésions glomérulaires segmentaires et focales, avec dépôts d'immunoglobuline A [Ig A]
N02.19	Hématurie récidivante et persistante avec lésions glomérulaires segmentaires et focales, autre et sans précision
N03.10	Syndrome néphritique chronique avec lésions glomérulaires segmentaires et focales, avec dépôts d'immunoglobuline A [Ig A]
N03.19	Syndrome néphritique chronique avec lésions glomérulaires segmentaires et focales, autre et sans précision
N03.30	Syndrome néphritique chronique avec glomérulonéphrite proliférative mésangiale diffuse, avec dépôts d'immunoglobuline A [Ig A]
N03.39	Syndrome néphritique chronique avec glomérulonéphrite proliférative mésangiale diffuse, autre et sans précision
N03.80	Syndrome néphritique chronique avec autres lésions, avec dépôts d'immunoglobuline A [Ig A]
N03.89	Syndrome néphritique chronique avec autres lésions morphologiques, autre et sans précision
N04.00	Syndrome néphrotique avec anomalies glomérulaires mineures, avec dépôts d'immunoglobuline A [Ig A]
N04.09	Syndrome néphrotique avec anomalies glomérulaires mineures, autre et sans précision
P36.00	Sepsis du nouveau-né à streptocoques, groupe B
P36.09	Infection du nouveau-né à streptocoques, groupe B
P36.10	Sepsis du nouveau-né à streptocoques, autres et sans précision
P36.19	Infection du nouveau-né à streptocoques, autres et sans précision
P36.20	Sepsis du nouveau-né à staphylocoques dorés
P36.29	Infection du nouveau-né à staphylocoques dorés
P36.30	Sepsis du nouveau-né à staphylocoques, autres et sans précision
P36.39	Infection du nouveau-né à staphylocoques, autres et sans précision
P36.40	Sepsis du nouveau-né à Escherichia coli
P36.49	Infection du nouveau-né à Escherichia coli
P36.50	Sepsis du nouveau-né due à des anaérobies
P36.59	Infection du nouveau-né due à des anaérobies
P36.80	Autres sepsis du nouveau-né

T81.38	Désunions d'une plaie opératoire non classées ailleurs, autres et non précisées
T85.50	Complication mécanique due à un dispositif implantable périgastrique de gastroplastie pour obésité
T85.58	Complication mécanique due à d'autres prothèses, implants et greffes gastro-intestinaux
T86.00	Rejet d'une greffe de moelle osseuse par l'hôte
T86.01	Réaction aigüe d'un greffon de moelle osseuse contre l'hôte
T86.02	Réaction chronique d'un greffon de moelle osseuse contre l'hôte
T86.09	Rejet d'une greffe de moelle osseuse, SAI
T86.80	Échec et rejet de greffe d'intestin
T86.81	Échec et rejet de greffe de pancréas
T86.82	Échec et rejet de greffe de poumon
T86.83	Échec et rejet de greffe de cornée
T86.84	Échec et rejet de greffe d'os
T86.85	Échec et rejet de greffe de peau
T86.88	Autres échecs et rejets de greffe
U82.0+0	Résistance à la pénicilline, situation d'infection
U82.0+1	Résistance à la pénicilline, situation de portage sain
U82.100	Staphylococcus aureus résistant à la méthicilline [SARM], situation d'infection
U82.101	Staphylococcus aureus résistant à la méthicilline [SARM], situation de portage sain
U82.180	Staphylocoques, autres et non précisés, résistants à la méthicilline, situation d'infection
U82.181	Staphylocoques, autres et non précisés, résistants à la méthicilline, situation de portage sain
U822+0	Résistance par bêtalactamases à spectre étendu [BLSE], situation d'infection
U822+1	Résistance par bêtalactamases à spectre étendu [BLSE], situation de portage sain
U82.8+0	Résistance à d'autres antibiotiques bêtalactamines, situation d'infection
U82.8+1	Résistance à d'autres antibiotiques bêtalactamines, situation de portage sain
U82.9+0	Résistance aux antibiotiques bêtalactamines, non précisée, situation d'infection
U82.9+1	Résistance aux antibiotiques bêtalactamines, non précisée, situation de portage sain
U83.0+0	Résistance à la vancomycine, situation d'infection
U83.0+1	Résistance à la vancomycine, situation de portage sain
U83.1+0	Résistance à d'autres antibiotiques apparentés à la vancomycine, situation d'infection
U831+1	Résistance à d'autres antibiotiques apparentés à la vancomycine, situation de portage sain
U83.2+0	Résistance aux quinolones, situation d'infection
U83.2+1	Résistance aux quinolones, situation de portage sain
U83.700	Bactérie hautement résistante émergente [BHRe], situation d'infection
U83.701	Bactérie hautement résistante émergente [BHRe], situation de portage sain
U83.710	Bactérie multirésistante [BMR], situation d'infection
U83.711	Bactérie multirésistante [BMR], situation de portage sain
U83.780	Autres résistances à de multiples antibiotiques, situation d'infection
U83.781	Autres résistances à de multiples antibiotiques, situation de portage sain
U83.8+0	Résistance à un seul autre antibiotique précisé, situation d'infection
U83.8+1	Résistance à un seul autre antibiotique précisé, situation de portage sain
U83.9+0	Résistance à un antibiotique non précisé, situation d'infection
U83.9+1	Résistance à un antibiotique non précisé, situation de portage sain
Z04.800	Examen et mise en observation pour enregistrement électroencéphalographique de longue durée
Z04.801	Examen et mise en observation pour poly(somno)graphie
Z04.802	Examen et mise en observation pour bilan préopératoire
Z04.880	Autres examens et mises en observation pour d'autres raisons précisées
Z13.50	Examen spécial de dépistage des affections des yeux
Z13.51	Examen spécial de dépistage des affections des oreilles
Z37.10	Naissance unique, enfant mort-né, hors interruption de la grossesse pour motif médical
Z37.11	Naissance unique, enfant mort-né, à la suite d'une interruption de la grossesse pour motif médical
Z37.30	Naissance gémellaire, l'un des jumeaux né vivant, l'autre mort-né, hors interruption de la grossesse pour motif médical
Z37.31	Naissance gémellaire, l'un des jumeaux né vivant, l'autre mort-né, à la suite d'une interruption de la grossesse pour motif médical
Z37.40	Naissance gémellaire, jumeaux mort-nés, hors interruption de la grossesse pour motif médical

- Z37.41 Naissance gémellaire, jumeaux mort-nés, à la suite d'une interruption de la grossesse pour motif médical
- Z37.60 Autres naissances multiples, certains enfants nés vivants, hors interruption de la grossesse pour motif médical
- Z37.61 Autres naissances multiples, certains enfants nés vivants, à la suite d'une interruption de la grossesse pour motif médical
- Z37.70 Autres naissances multiples, tous mort-nés, hors interruption de la grossesse pour motif médical
- Z37.71 Autres naissances multiples, tous mort-nés, à la suite d'une interruption de la grossesse pour motif médical
- Z39.00 Soins et examens immédiatement après un accouchement hors d'un établissement de santé
- Z39.08 Soins et examens immédiatement après l'accouchement, autres et sans précision
- Z40.00 Ablation prophylactique de sein
- Z40.01 Ablation prophylactique d'organe de l'appareil génital féminin
- Z40.02 Ablation prophylactique d'organe de l'appareil digestif
- Z40.08 Ablation prophylactique d'autres organes
- Z41.80 Intervention de confort
- Z41.88 Autres thérapies sans raison médicale, non classées ailleurs
- Z45.80 Ajustement et entretien d'une prothèse interne urinaire
Comprend : sonde urétérale double J
À l'exclusion de : sonde (uréthro)vésicale (Z46.6)
- Z45.81 Ajustement et entretien d'une prothèse interne génitale
À l'exclusion de : surveillance d'un dispositif contraceptif (intra-utérin) (Z30.5)
- Z45.82 Ajustement et entretien d'une prothèse intraoculaire
À l'exclusion de : mise en place et ajustement d'un œil artificiel (Z44.2)
- Z45.83 Ajustement et entretien d'une prothèse interne des voies aériennes supérieures
Comprend : prothèse phonatoire œsotrachéale, larynx artificiel
- Z45.84 Ajustement et entretien d'une prothèse interne du système nerveux central
Comprend : dérivation du liquide cébrospinal [liquide céphalorachidien], électrodes intracrâniennes
- Z45.88 Ajustement et entretien d'autres prothèses internes précisées
- Z47.80 Soins de contrôle d'appareil externe de fixation ou de traction
Comprend : changement, vérification ou enlèvement d'appareil externe de fixation ou de traction
- Z47.88 Autres soins de contrôle orthopédiques NCA
Comprend : changement, vérification ou enlèvement d'un appareil de contention ou d'immobilisation externe [plâtre, orthèse]
- Z49.20 Séance de dialyse péritonéale automatisée [DPA]
Comprend : séance de dialyse péritonéale continue cyclique [DPCC]
- Z49.21 Séance de dialyse péritonéale continue ambulatoire [DPCA]
- Z51.00 Préparation à une radiothérapie
- Z51.01 Séance d'irradiation
- Z51.30 Séance de transfusion de produit sanguin labile
- Z51.31 Séance d'aphérèse sanguine
- Z51.80 Séance d'oxygénothérapie hyperbare
- Z51.88 Autres formes précisées de soins médicaux, non classées ailleurs
- Z52.80 Donneuse d'ovocytes
- Z52.88 Donneur d'autres organes et tissus, non classés ailleurs
- Z55.00 Analphabétisme et illettrisme
- Z55.08 Faibles niveaux éducatifs, autres et sans précision
- Z59.10 Logement insalubre ou impropre à l'habitation
- Z59.11 Logement sans confort
- Z59.12 Logement inadéquat du fait de l'état de santé de la personne
- Z59.13 Logement en habitat temporaire ou de fortune
- Z59.18 Logements inadéquats, autres et non précisés
- Z59.50 Absence totale de revenu, d'aide et de prestation financières
- Z59.58 Situations de pauvreté extrême, autres et sans précision
- Z59.60 Bénéficiaire de la CMUc
- Z59.61 Bénéficiaire de l'AME
- Z59.62 Bénéficiaire de minima sociaux
- Z59.68 Faibles revenus, autres et non précisés
- Z59.70 Absence de couverture sociale

- Z59.78 Couverture sociale et secours insuffisants, autres et non précisés
- Z60.20 Personne vivant seule à son domicile
- Z62.28 Solitudes, autres et non précisées
- Z60.30 Difficultés liées à la langue
- Z60.38 Difficultés d'acculturation, autres et non précisées
- Z74.00 ~~État grabataire~~

NB : lors de la mise à jour de la CIM-10 de 2009, l'OMS a créé une sous-catégorie R26.3 Immobilité qui comprend l'état grabataire. L'ATIH a créé l'extension R26.30 pour ce dernier. Les deux codes R26.30 et Z74.00 sont restés également utilisables jusqu'en 2010, l'abandon de Z74.00 et l'emploi R26.30 étant néanmoins recommandés. Depuis 2011 l'utilisation de Z74.00 n'est plus possible, seul R26.30 peut être employé.

- Z75.80 Sujet adressé dans un autre établissement, pour réalisation d'un acte
- Z75.88 Autres difficultés liées aux installations médicales et autres soins de santé, non classées ailleurs
- Z76.800 Sujet ayant recours aux services de santé après une réunion de concertation pluridisciplinaire [RCP] ayant établi la complexité d'une infection ostéoarticulaire
- Z76.850 Enfant recevant du lait provenant d'un lactarium
- Z76.880 Sujet ayant recours aux services de santé dans d'autres circonstances précisées, non classées ailleurs
- Z80.00 Antécédents familiaux de tumeur maligne du tube digestif
- Z80.01 Antécédents familiaux de tumeur maligne du système hépatobiliaire et du pancréas
- Z80.02 Antécédents familiaux de tumeur maligne de la rate
- Z80.09 Antécédents familiaux de tumeur maligne des organes digestifs, sans précision
- Z80.20 Antécédents familiaux de tumeur maligne des voies aériennes supérieures et de l'oreille moyenne
- Z80.21 Antécédents familiaux de tumeur maligne du cœur
- Z80.28 Antécédents familiaux de tumeur maligne d'autres organes intrathoraciques précisés
- Z80.29 Antécédents familiaux de tumeur maligne des autres organes respiratoires et intrathoraciques, sans précision
- Z80.800 Antécédents familiaux de tumeur maligne du système nerveux
- Z80.801 Antécédents familiaux de tumeur maligne de l'œil
- Z80.802 Antécédents familiaux de tumeur maligne de la gorge et de la bouche
- Z80.803 Antécédents familiaux de tumeur maligne de l'appareil musculosquelettique et du tissu conjonctif
- Z80.804 Antécédents familiaux de tumeur maligne de la peau et des tissus sous-cutanés
- Z80.805 Antécédents familiaux de tumeur maligne des glandes endocrines
- Z80.880 Antécédents familiaux de tumeur maligne d'autres localisations
- Z83.50 Antécédents familiaux de maladies des organes de la vue
- Z83.51 Antécédents familiaux de maladies des organes de l'audition
- Z83.70 Antécédents familiaux de maladies du tube digestif
- Z83.71 Antécédents familiaux de maladies du système hépatobiliaire et du pancréas
- Z83.72 Antécédents familiaux de maladies de la bouche et des dents
- Z83.79 Antécédents familiaux de maladies de l'appareil digestif, sans précision
- Z84.20 Antécédents familiaux d'autres maladies de l'appareil urinaire
- Z84.21 Antécédents familiaux d'autres maladies de l'appareil génital
- Z84.22 Antécédents familiaux de maladies du sein
- Z84.80 Antécédents familiaux de tumeur non maligne
- Z84.88 Antécédents familiaux d'autres affections non classées ailleurs
- Z85.00 Antécédents personnels de tumeur maligne du tube digestif
- Z85.01 Antécédents personnels de tumeur maligne du système hépatobiliaire et du pancréas
- Z85.02 Antécédents personnels de tumeur maligne de la rate
- Z85.09 Antécédents personnels de tumeur maligne des organes digestifs, sans précision
- Z85.20 Antécédents personnels de tumeur maligne des voies aériennes supérieures et de l'oreille moyenne
- Z85.21 Antécédents personnels de tumeur maligne du cœur
- Z85.28 Antécédents personnels de tumeur maligne d'autres organes intrathoraciques précisés
- Z85.29 Antécédents personnels de tumeur maligne des autres organes respiratoires et intrathoraciques, sans précision
- Z85.800 Antécédents personnels de tumeur maligne du système nerveux
- Z85.801 Antécédents personnels de tumeur maligne de l'œil
- Z85.802 Antécédents personnels de tumeur maligne de la gorge et de la bouche
- Z85.803 Antécédents personnels de tumeur maligne de l'appareil musculosquelettique et du tissu conjonctif

- Z85.804 Antécédents personnels de tumeur maligne de la peau et des tissus sous-cutanés
 Z85.805 Antécédents personnels de tumeur maligne des glandes endocrines
 Z85.880 Antécédents personnels de tumeur maligne d'autres localisations
 Z86.000 Antécédents personnels de tumeur non maligne du système nerveux
 Z86.001 Antécédents personnels de tumeur non maligne du tube digestif
 Z86.002 Antécédents personnels de tumeur non maligne de l'appareil musculosquelettique et du tissu conjonctif
 Z86.003 Antécédents personnels de tumeur non maligne du sein
 Z86.004 Antécédents personnels de tumeur non maligne de la peau
 Z86.005 Antécédents personnels de tumeur non maligne de la vessie
 Z86.080 Antécédents personnels de tumeur non maligne d'autres localisations
 Z86.090 Antécédents personnels de tumeur non maligne sans précision
 Z86.60 Antécédents personnels d'accidents ischémiques cérébraux transitoires et syndromes apparentés
 Z86.61 Antécédents personnels d'autres maladies du système nerveux
 Z86.62 Antécédents personnels de maladies des organes de la vue
 Z86.63 Antécédents personnels de maladies des organes de l'audition
 Z86.70 Antécédents personnels de maladies cérébrovasculaires
 Z86.71 Antécédents personnels de cardiopathies ischémiques et autres maladies de l'appareil circulatoire
 Z87.00 Antécédents personnels de maladies des voies respiratoires supérieures
 Z87.01 Antécédents personnels d'autres maladies de l'appareil respiratoire
 Z87.09 Antécédents personnels de maladies de l'appareil respiratoire sans précision
 Z87.10 Antécédents personnels de maladies de la bouche et des dents
 Z87.11 Antécédents personnels de maladies du tube digestif
 Z87.12 Antécédents personnels de maladies du système hépatobiliaire et du pancréas
 Z87.19 Antécédents personnels de maladies de l'appareil digestif sans précision
 Z87.40 Antécédents personnels de maladies de l'appareil urinaire
 Z87.41 Antécédents personnels de maladies de l'appareil génital
 Z87.42 Antécédents personnels de maladies du sein
 Z87.80 Antécédents personnels de lésion traumatique intracrânienne
 Z87.81 Antécédents personnels de traumatisme des membres et du bassin
 Z87.82 Antécédents personnels de traumatismes autres et non précisés
 Z87.83 Antécédents personnels d'intoxication
 Z87.88 Antécédents personnels d'autres états précisés
 Z91.50 Antécédents personnels récents de lésions auto-infligées
 Z91.58 Antécédents personnels de lésions auto-infligées, autres et non précisés
 Z94.80 Greffe de moelle osseuse
 Z94.800 Autogreffe de cellules souches hématopoïétiques
 Z94.801 ~~Allogreffe de cellules souches hématopoïétiques~~
- NB :** Z94.801 Allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ne peut plus être utilisé depuis 2012 en raison de la création de Z94.809 Allogreffe de cellules souches hématopoïétiques, autres et sans précision pour tenir compte de la création des extensions Z94.802, Z94.803 et Z94.804.
- Z94.802 Allogreffe de cellules souches hématopoïétiques, greffon de moelle osseuse, de cellules souches périphériques ou d'unité de sang placentaire de donneur apparenté
 Z94.803 Allogreffe de cellules souches hématopoïétiques, greffon de moelle osseuse ou de cellules souches périphériques de donneur non apparenté
 Z94.804 Allogreffe de cellules souches hématopoïétiques, greffon d'unité de sang placentaire de donneur non apparenté
 Z94.809 Allogreffe de cellules souches hématopoïétiques, autres et sans précision
 Z94.81 Greffe de pancréas
 Z94.82 Greffe d'intestin
 Z94.88 Greffe d'organes et de tissus, autres
 Z95.80 Présence d'une endoprothèse vasculaire périphérique
Comprend : suites d'une angioplastie périphérique SAI
 Z95.88 Présence d'autres implants et greffes cardiaques et vasculaires NCA
Comprend : présence d'une prothèse intravasculaire NCA
 Z99.1+0 Dépendance envers un respirateur : ventilation par trachéostomie
 Z99.1+1 Dépendance envers un respirateur : ventilation par masque nasal
 Z99.1+8 Dépendance envers un respirateur : ventilation par un autre moyen
 Z99.2+0 Dépendance envers une hémodialyse (rénale)
 Z99.2+1 Dépendance envers une dialyse péritonéale
 Z99.2+8 Dépendance envers une autre dialyse rénale

Définitions

Prise en charge initiale de l'infarctus du myocarde : les codes de prise en charge dite « initiale » de l'infarctus du myocarde sont réservés aux situations de **première** prise en charge **thérapeutique** de l'infarctus selon les règles de l'art cardiologiques. En conséquence, l'emploi des extensions correspondant aux prises en charge dites « autres » (I21.08, I21.18, I21.28, I21.38, I21.48, I21.98, I22.08, I22.18, I22.88 et I22.98) s'impose par exemple dans les cas suivants :

- séjour après mutation ou transfert depuis une unité de soins intensifs ;

Exemple : dans le cas d'un patient hospitalisé en soins intensifs cardiologiques pour un infarctus du myocarde, cette unité utilise un code de prise en charge initiale ; en revanche, l'unité suivante – de cardiologie « courante » en général – du même établissement (mutation) ou d'un autre (transfert) doit utiliser un des codes de prise en charge « autre » ;

- erreur d'orientation : hospitalisation initiale dans une unité inadéquate suivie d'une mutation ou d'un transfert le jour même ou le lendemain dans une unité cardiologique.

Exemple : infarctus du myocarde à symptomatologie abdominale ayant initialement égaré le diagnostic et justifié une admission en gastroentérologie ; correction rapide du diagnostic et mutation en soins intensifs cardiologiques : l'unité de gastroentérologie, qui n'a pas assuré la prise en charge cardiologique de l'infarctus doit utiliser un des codes de prise en charge « autre ». L'unité de soins intensifs cardiologiques qui prend en charge l'infarctus utilise un code de prise en charge initiale.

État grabataire : on code (R26.30⁵) est réservé aux situations correspondant à la définition suivante : « état d'une personne confinée au lit ou au fauteuil par sa maladie, incapable de subvenir seule sans aide et en toute sécurité à ses besoins alimentaires, d'hygiène personnelle, d'élimination et d'exonération, de transfert et de déplacement ».

NB : la conjonction « et » – non « ou » – qui lie les différents besoins. Le mot « maladie » est aussi essentiel. Le codage d'un état grabataire suppose **la chronicité**. Sont en conséquence exclus les états qui correspondent transitoirement à la définition (par exemple, dans les suites d'une intervention chirurgicale) mais tels que « l'état grabataire » n'existait pas avant les soins, leur est dû, et est appelé à disparaître dans un délai bref, de l'ordre de la durée du séjour en MCO.

Diabète de type 2 traité par insuline : des extensions des codes de la catégorie E11 *Diabète sucré non insulino-dépendant* de la CIM-10 ont été créées en 2011 pour distinguer le diabète de type 2 (« non insulino-dépendant ») traité par voie orale de celui nécessitant un traitement par insuline (diabète de type 2 dit insulino-nécessitant, insulino-requérant ou insulino-traité). Les codes étendus correspondant à ces derniers sont ceux possédant le chiffre 0 » en cinquième position du code : E11.00 *Diabète sucré non insulino-dépendant insulino-traité, avec coma*, E11.10 *Diabète sucré non insulino-dépendant insulino-traité, avec acidocétose*, E11.20 *Diabète sucré non insulino-dépendant insulino-traité, avec complications rénales [...]* E11.90 *Diabète sucré non insulino-dépendant insulino-traité, sans complication*. Ces codes sont réservés au diabète de type 2 insulino-traité au long cours. Ils ne doivent pas être employés lorsqu'un événement ponctuel exige, pendant une hospitalisation, un bref remplacement d'un traitement antidiabétique oral par l'insuline, par exemple pour une anesthésie. La mention d'un code étendu E11.-0 dans un RUM suppose que le patient fût déjà traité par insuline à son domicile avant son hospitalisation ou que le traitement insulinique soit poursuivi à domicile après la sortie (il est alors mentionné dans l'ordonnance de sortie).